Art Palette
Mairie de Pechabou
6 rue du Fort
31320 Pechabou

Reglement d'inscription

L'inscription est valable selon les conditions suivantes :

1. Acquittement de l'adhésion à Art Palette (non remboursable)
2. Paiement des cotisations lors de l'inscription : 1 chèque global (adhésion + cotisation annuelle) ou 3 chèques (le 1er incluant l'adhésion) avec encaissement des cotisations trimestrielles en octobre, janvier et avril.
3. Le choix des horaires des cours est valable toute l'année, pas de changement en cours d'année pour des raisons d'assurance (sauf cas de force majeure, après demande au bureau).

Seuls les abandons jugés valables par le bureau (déménagement, raison de santé ou autre cas particulier à l'appréciation du bureau) donneront droit à un remboursement sur le temps annuel restant (Voir règlement joint).

L'association se réserve le droit en cas de force majeure (par exemple le nombre d'adhérents insuffisant), de modifier les jours et les horaires des activités proposées ou de supprimer le cours.

J'autorise Art Palette à utiliser les photos des tableaux et de moi-même faites dans le cadre des activités ***pour les publications papier et numérique***.
Le bureau.

Signature de l'adhérent avec mention « lu et approuvé »